



no 25

NE PAS DIFFUSER AVANT 16.00
HEURES le 3 avril 1969

POSTE DE QUARANTAINE POUR BÉTAIL D'ORIGINE
FRANÇAISE DANS L'ÎLE SAINT-PIERRE

Le Canada et la France sont convenus aujourd'hui un poste de quarantaine dans l'île Saint-Pierre pour faciliter l'importation au Canada de bétail d'origine française. Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Monsieur Mitchell Sharp, et l'ambassadeur de France au Canada, Monsieur Pierre Siraud, ont signé un accord en vertu duquel le Gouvernement français construira, équipera et entretiendra le poste, tandis que le Gouvernement canadien y assurera les services vétérinaires. Les normes et conditions applicables au poste de Saint-Pierre seront celles-là mêmes qui ont été prévues pour les postes de quarantaine du Canada.

L'importation de bétail français a débuté en 1965, année où le poste de quarantaine de Grosse Ile (Québec) a été établi. Grosse Ile reçoit environ 240 animaux par année. Les Gouvernements tant du Canada que de la France ont manifesté le désir d'augmenter les entrées de bétail français au Canada. La création dans l'île Saint-Pierre d'un poste de quarantaine où l'on suit le régime sanitaire du Canada permettra l'importation de quelque 200 animaux de plus chaque année.

L'accord sera valable pour une période de cinq ans et il pourra être renouvelé par la suite.